

Thème : Le consensus politique au Gabon, de 1960 à nos jours.

Les développements actuels du champ politique gabonais, où la tendance est à la convivialité, nous amènent à nous interroger sur le consensus politique au Gabon. En nous inscrivant dans la longue durée, nous ferons ici une autre lecture du consentement politique à la gabonaise.

Sous la coloniale, la constitution du 27 octobre 1946, instituant l'Union Française, avait créé un cadre propice à l'éclosion du pluralisme politique en Afrique noire française. Au Gabon, comme dans les autres Territoires d'Outre-Mer, de grands mouvements politiques avaient vu le jour, et s'affrontaient sur le terrain politique local. Pourtant, au lendemain des indépendances cette confrontation politique pluraliste s'estompa. L'idée de consensus, autrement dit de consentement fit alors son apparition.

Pourquoi, comment et à quel moment ce consensus intervient-il ? L'étude de l'histoire politique du Gabon nous permet de faire l'hypothèse suivante : c'est lorsque le pouvoir en place connaît une crise majeure que ce dernier recourt au consensus. Celui-ci apparaît comme une sorte de « joker » aux mains du régime pour se tirer d'une situation difficile ; et *in fine* participe à sa consolidation. Mais ce consensus tue le jeu politique pluraliste et réduit les chances d'une alternance au sommet de l'Etat.

1- De l'héritage pluraliste colonial au premier consensus politique gabonais(1946-1961)

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France, afin de revoir ses rapports avec les colonisés, avait mis en place un nouveau cadre : l'Union Française. Dans cette nouvelle organisation, la colonie du Gabon devenait un Territoire d'Outre-Mer, et ce titre elle enregistrait des innovations dans son fonctionnement. Désormais, les Gabonais vont constituer un Conseil représentatif disposant d'un avis consultatif sur les questions économiques, sociales et culturelles. En outre, ils vont envoyer à la métropole un député qui siège au Palais Bourbon(Assemblée Nationale française), un sénateur au Conseil de la République et un Conseiller à l'Assemblée de l'Union Française. Au niveau fédéral, ils vont déléguer un représentant au Grand Conseil de l'A.E.F., organe consultatif auprès du gouverneur général.

Le fonctionnement de toutes ces institutions va entraîner dans le pays une intensification de la vie politique marquée par la création de grands partis politiques en l'occurrence :

- le P.D.G.(Parti démocratique gabonais) créée en 1945 par Emile Issembe et Paul Indjendjet-Gondjout ;
- le C.M.G.(Comité mixte gabonais) créée par Léon Mba le 12 août 1946, ce parti devint la section locale du Rassemblement démocratique africain ;
- l'U.D.S.G.(Union démocratique et sociale gabonaise) créée en novembre 1946 par Jean Hilaire Aubame et affilié aux Indépendants d'outre-mer.

En août 1953, le P.D.G. et le C.M.G. fusionnent pour donner le Bloc démocratique gabonais(B.D.G.) avec Paul Gondjout comme Secrétaire général et Léon Mba son adjoint.

A l'extrême fin de la période coloniale, deux autres partis politiques furent fondés. le P.U.N.G.A.(Parti de l'unité nationale gabonaise) crée par René Paul Sousatte et le M.G.A.P.(Mouvement gabonais d'action populaire) crée par des étudiants dont Jean-Pierre Nzoghe Nguema, qui en était le Secrétaire général, Emile Kassa Mapsi, Bouka-Bu-Nziengui... Ces deux mouvements furent fondés notamment pour recommander le « Non » au référendum de 1958 sur l'adhésion à la Communauté franco-africaine.

Entre 1945 et 1960, ce sont ces mouvements qui s'affrontaient sur le champ politique gabonais. Les temps forts de cet affrontement des forces politiques furent les élections de 1946(Assemblée Nationale française et Conseil Représentatif), les élections à l'Assemblée Nationale française de 1951, à l'Assemblée Territoriale de 1952, à l'Assemblée Nationale française de 1956, les municipales de 1956, les élections à l'Assemblée Territoriale de 1957 et la constitution du premier conseil de gouvernement.

Les législatives de 1946, 1951 et 1956 tournèrent à un combat de titans entre les deux ténors de la vie politique locale : Jean Hilaire Aubame et Léon Mba avec à chaque fois une victoire du premier sur le second. Toutefois, Léon Mba triompha aux élections municipales de 1956, et devint Maire de Libreville. Quant aux élections à l'Assemblée Territoriale, elles opposaient là aussi dans une rude confrontation le B.D.G. et l'U.D.S.G., les deux principales forces politiques du pays.

Au total de 1946 à 1960, le Gabon évolue dans un régime politique pluraliste assez affirmé avec des acteurs et des partis politiques différents et bien identifiés. Certes, le régime n'était pas parfait, car il n'échappait pas aux influences des lobbies locaux(forestier, administration coloniale, église catholique) et aux intrigues politiciennes, mais il avait le mérite de permettre une lisibilité nette du champ politique de l'époque. C'est ce qui du reste fait dire à Florence Bernault que le régime était certes fort imparfait, mais représentatif¹. Ainsi, au moment de l'accession du Gabon à l'indépendance, le pays avait hérité du pluralisme politique. Pourtant, un an plus tard, à la rivalité d'antan cède l'idée du consensus politique. Pourquoi et comment ce consensus intervient-il ?

L'idée de consensus apparaît ici dans un contexte de crise politique et débouche en fait sur la légitimation du pouvoir de Léon Mba.

En effet, au moment de la mise en place des nouvelles institutions du Gabon indépendant, une grave crise éclate entre l'exécutif et le parlement au sujet du type de régime à adopter.

Deux camps s'affrontaient. Celui de Léon Mba, premier ministre et chef de l'Etat par intérim, soutenu par une partie de la majorité B.D.G contre celui de Paul Gondjout appuyé par le P.U.N.G.A., l'U.D.S.G et les dissidents du B.D.G. Léon Mba était favorable à un régime présidentiel qui correspondait à sa conception du pouvoir, alors que Paul Gondjout voulait un régime parlementaire. Comme on le voit, cette querelle sur la nature du régime politique du pays, opposait d'abord entre eux les deux leaders du B.D.G qui avaient des pratiques divergentes du pouvoir. Chose curieuse, au lieu de tirer profit de cette lutte des chefs, Jean-Hilaire Aubame

¹ F. Bernault, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1945-1965*, Paris, Karthala, 1996, p.261

eu plutôt à jouer le médiateur entre Léon Mba et Paul Gondjout. Cette médiation permit, dans un premier temps, un dénouement de la situation. Le 4 novembre 1960, le Gabon se dotait d'une constitution de type parlementaire. Mais pour autant, L. Mba n'avait pas renoncé à son projet d'un pouvoir fort. Le 9 novembre 1960(5 jours plus tard !), sans consulter l'Assemblée Nationale, Léon Mba remania le gouvernement, ce qui mécontenta un certain nombre de députés. Ceux-ci considérèrent l'acte du premier ministre comme une violation flagrante de la nouvelle constitution fraîchement adoptée. Aussi, préparèrent-ils une motion de censure qui, fort des soutiens d'une partie des élus bédégistes, de ceux de l'U.D.S.G et du P.U.N.G.A, avait de forte chance de passer. Mais les mécontents n'eurent pas le temps de soumettre leur motion à l'Assemblée. En effet, le 16 novembre 1960, Léon Mba proclama l'Etat d'alerte sur le territoire de Libreville pour 6 mois et fit arrêter Paul Gondjout ainsi que ses partisans (dont Ivanga et Sossa) malgré leur immunité parlementaire. Le 17 novembre 1960, il mit fin prématurément à la session parlementaire au Gabon. S'en était fini du régime parlementaire au Gabon ; celui-ci finalement n'aura vécu que comme vivent les roses c'est-à-dire l'espace d'un matin.

Seulement l'élimination politique de P.Gondjout portait un coup sérieux à la popularité de L. Mba qui s'aliénait une frange importante de l'électorat du B.D.G. Dans ces conditions, face à l'U.D.S.G. de J.H. Aubame, L. Mba ne pouvait escompter le moindre succès aux prochaines élections, dont il attendait une légitimation de son régime. C'est pourquoi en bon tacticien il se rapprocha de J.H. Aubame pour lui proposer la conclusion d'une entente politique. Cette entente se matérialisa sous la forme d'une liste unique de l'Union Nationale aux élections législatives et présidentielles du 12 février 1961. C'est le premier consensus politique gabonais. Ainsi, s'était posé les jalons de ce qui deviendra, selon la formule G. Rossantanga, « le serpent de mer de la vie politique gabonaise² »

Comment interpréter l'attitude du leader de l'U.D.S.G. ? Quel profit espérait-il tirer de l'Union Nationale ? G. Rossantanga partage lui aussi le même étonnement : « Comment imaginer que deux hommes et deux partis qui s'étaient tant combattus puissent s'accorder subitement pour mettre entre parenthèse le principe de la compétition électorale et ne plus constituer qu'une seule liste ?³ » Faut de témoignages oraux, toutes ces questions restent encore non élucidées, et font désormais parties des grands trous noirs de l'histoire politique du Gabon.

Toujours est –il que J.H. Aubame venait là de rater, par un laxisme tout à fait déconcertant, un tournant important de sa carrière politique. En revanche, L. Mba fut le grand bénéficiaire de l'Union Nationale. D'abord, cela lui permit d'être élu à une très forte majorité(95% des suffrages) à la tête de l'Etat. Ensuite, le consensus lui permit aussi de mettre en place un régime présidentiel à sa convenance. J.H. Aubame ne reçut lui qu'un simple strapontin ministériel dans le gouvernement d'Union nationale formé le 17 février 1961.

Comme on le voit, le consensus politique vient légitimer et conforter le pouvoir de L. Mba à un moment de crise politique.

² G. Rossantanga, *L'Etat au Gabon. Histoire et institutions*. Libreville, Editions Raponda-Walker, 2000,p.91

³ *Ibidem*

Pendant deux ans(1961-1963) l'Union Nationale marcha bien. Mais très vite, l'atmosphère politique va de nouveau se dégrader. En effet, par le biais de l'Union Nationale, L. Mba voulait imposer l'idée d'un parti unique. Dans son principe, les leaders de l'opposition(J.H. Aubame et R.P. Sousatte) acceptèrent l'idée, mais posèrent le problème de sa dénomination. Ceux-ci pensaient qu'il fallait mettre en place un nouveau cadre dans lequel se fondrait l'ensemble des partis politiques du pays. Mais, le chef de l'Etat les enjoignit de se saborder au profit du B.D.G. Devant l'impasse des négociations, L. Mba remania, le 19 février 1963, le gouvernement en prenant soin d'exclure tous les ministres de l'opposition à l'exception de F. Meye qui se désolidarisa de son parti l'U.D.S.G. C'était la fin de l'Union Nationale.

Quelques mois plus tard, la situation politique devait s'alourdir davantage, notamment en raison de la ferme volonté du président de museler l'opposition. D'abord, il fit voter un projet de loi rendant incompatibles certaines fonctions d'Etat et la fonction de député. Cette mesure touchait J.H. Aubame qui, entre temps, avait été nommé président de la cour suprême. Ce dernier comprit le jeu et démissionna de son poste. Puis, à la suite du vote, à une faible majorité, d'un projet de loi, L. Mba, mécontent, décida de dissoudre l'Assemblée Nationale le 21 janvier 1964. Il fixa les nouvelles élections le 23 février, et prit soin de durcir les conditions d'éligibilités. Chaque parti devait présenter une liste nationale de 47 membres, et la caution était fixée à 50.000f CFA (au lieu de 25.000 f) par candidat, soit 2.350.000f / liste. Comme le début de la campagne électorale était fixé le 9 février, les partis politiques ne disposaient que d'une dizaine de jours pour se mettre en règle. Pire, le 24 janvier 1964, L. Mba prit une ordonnance qui rendait inéligible tous ceux qui étaient présidents et directeurs d'établissements nationaux, directeurs d'offices, de services ou d'organismes publics autonomes ainsi que ceux qui avaient cessé d'exercer ces fonctions depuis moins de six mois. Un véritable coup d'état ! La mesure avait pour effet d'écarter les poids lourds de l'opposition. Dans ces conditions, celle-ci refusa de présenter des listes.

Ainsi dans le pays, le climat politique se dégradait dangereusement. Aussi, l'armée ne tarda pas à intervenir. En effet, dans la nuit du 17 février 1964, de jeunes officiers de l'armée gabonaise annoncent qu'ils déposent le président L. Mba : c'est le coup d'état. Tenant à associer les civils à la tête de l'Etat, les putschistes font appel au chef de l'opposition, J.H. Aubame pour présider le gouvernement provisoire. Ce dont L. Mba ne devait jamais le pardonner, une fois rétabli au pouvoir par les Français le 20 février 1964. La participation de J.H. Aubame au gouvernement provisoire marque la fin de sa carrière politique. En Effet, au procès de Lambaréné, qui se tint du 25 août au 9 septembre 1964, le chef de file de l'opposition fut condamné à dix ans de prison ferme et dix ans d'interdiction de séjour au Gabon.

Après le coup d'état, le pays vivait sous la hantise des arrestations et sévices de toutes sortes perpétrées par les gardes présidentiels (les fameux gorilles du président). C'est donc dans cette ambiance d'hystérie répressive, de bâillonnement de l'opposition que l'on arrive au grand consensus politique sur le parti unique.

2 - Le consentement politique sous le parti unique (1968-1980)

Albert Bernard Bongo, dauphin constitutionnel du président Léon Mba, arrive au pouvoir en novembre 1967 dans un contexte de crise politique. En effet, les dernières années de la présidence de Léon Mba furent marquées par une vague d'arrestations des opposants. Ainsi, par sa volonté de museler l'opposition, Léon Mba avait instauré un climat de peur généralisée dans le pays.

Il faut souligner en outre qu'au moment de son accession à la magistrature suprême, le nouveau président n'avait pratiquement pas de base populaire. En dehors de la campagne présidentielle de mars 1967, dont il participa en tant que vice-président de Léon Mba, Albert Bernard Bongo n'était pas très connu des populations. Du reste, ce dernier apparaissait aux yeux de l'opinion comme quelqu'un de « parachuté ».

L'héritier politique de Léon Mba accède donc au pouvoir dans une situation de crise. Mais, précisément, c'est à ce moment qu'il entre dans une intense activité de rassemblement populaire. Dès le 15 décembre 1967, le président annonce des mesures de grâce pour les détenus politiques, ce qui participe à détendre le climat politique ; par la suite, il organise des rencontres avec les opposants, les étudiants, les femmes, les notables, bref avec l'ensemble des forces vives du pays.

Au cours de ses différentes sorties, le président Bongo présente le multipartisme comme une source de divisions, de querelles intestines et de guerres tribales. Aussi, il préconise sa suppression et la création d'un grand parti unique, garant de l'unité nationale, et devant mobiliser toutes les énergies contre le sous-développement, seul ennemi désigné du pays.

Ce discours rassembleur suscita la sympathie des populations pour le nouveau président, et dans le pays l'ambiance fut plutôt à l'euphorie. Ainsi, lorsque le président Bongo annonça, le 12 mars 1968, la création du Parti démocratique gabonais (P.D.G.), les gens en masse adhérèrent au nouveau parti unique. Les premiers ralliements vinrent des anciens étudiants de l'A.G.E.G. (Association générale des étudiants gabonais) et la F.E.A.N.F. (Fédération des étudiants d'Afrique noire française), qui pourtant pourfendaient le régime de Léon Mba. Par la suite des partis radicaux comme le M.G.A.P. (Mouvement gabonais d'action populaire), le M.N.R.G. (Mouvement national de la révolution gabonaise), le D.I.D. (Défense des intérêts démocratiques), l'U.D.S.G. (Union démocratique et sociale gabonaise) et même le B.D.G. (Bloc démocratique gabonais) du feu président Léon Mba, se sabordèrent au profit du tout nouveau parti de masse : le P.D.G.

Ainsi, le président Bongo était parvenu à obtenir un consentement des forces politiques autour de son discours. En fait, on nota très peu de voix discordantes, et de 1968 à 1980 la classe politique gabonaise était à l'unisson. Du reste, la rare contestation, celle des intellectuels en 1972, fut très vite étouffée ; ses principaux leaders finirent même par gagner les rangs du P.D.G. quatre ans plus tard.

Il faut dire ici que le président Bongo put réaliser durablement cette unanimité autour de sa personne grâce notamment à une importante manne pétrolière, qui couvrit, dès 1973, le pays de substantielles devises permettant d'entretenir un personnel politique de plus en plus pléthorique.

Pendant près d'une décennie, le Gabon connut ainsi la stabilité politique. Mais surtout, celle-ci permit de conforter le pouvoir d'un dirigeant qui au départ se trouvait dans une posture difficile. Par le biais du consensus politique, le président Bongo a réussi à consolider son pouvoir en période de crise. Il en sera de même chaque fois qu'une crise éclate ou est même perceptible dans le Pays.

3- Contestation ouverte du régime monolithique(1981-1989)

En effet, à partir de 1981 le climat socio-politique se détériore de nouveau. Déjà, le P.D.G. lui-même avait généré certains maux qui vont mécontenter le peuple : pratique d'un discours fallacieux en discordance avec la réalité ; confiscation des libertés démocratiques, ce qui du reste proscrivait tout véritable dialogue tel que le prônait le P.D.G. En outre, loin de consolider l'unité nationale, le régime de la « Rénovation » a plutôt exalté le ressentiment ethnique en érigeant le tribalisme comme méthode de gouvernement sous le couvert de la géopolitique. De plus ce régime a inauguré au Gabon l'ère des assassinats politiques : Germain Mba en 1971, Douna Depenaud en 1977, Pierre Fanguoveny en 1979, Joseph Redjambe en 1990...

Dans le même temps, l'évolution de la politique intérieure française allait favoriser l'émergence des mouvements contestataires au Gabon. Avec l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir en France en mai 1981, les milieux opposants gabonais, séduits par le discours humaniste des socialistes, tentèrent de se réorganiser.

Dans la foulée, Simon Oyono Aba'a et ses amis créèrent le MORENA (Mouvement de redressement national) le 13 novembre 1981. Au cours d'une marche organisée à Libreville en décembre 81, les pères fondateurs de ce mouvement dénoncèrent publiquement le parti unique, et réclamaient le retour du pluralisme politique. Bien entendu, le régime ne pouvait digérer une telle défiance : la manifestation fut réprimée, les leaders du MORENA arrêtés dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les « événements de la gare routière ». « La chasse aux sorcières » qui s'ensuivit conjugua aux condamnations de la communauté internationale (LIDH, PCF, Amnesty International, Secours Populaire Français) créèrent un climat de tension dans le pays. Par des peines exemplaires, le régime parvint certes à étouffer la contestation, mais il devait désormais faire face à une opposition clandestine. A l'extérieur du pays, l'action du MORENA fut relayée par des exilés politiques avec à leur tête le Père Paul Mba Abessolo. Ces derniers avec quelques étudiants fondèrent la cellule parisienne du MORENA. A l'intérieur, un mouvement politique, dénommé le Parti gabonais d'action populaire (P.G.A.P.), entreprit de matraquer le pouvoir par la publication d'un billet appelé « La conquête du pouvoir ».

Ainsi, sur le plan politique la situation se compliquait pour le régime de la « Rénovation », qui dut en outre bientôt faire face à une grave crise socio-économique. En effet, à partir de 1985 le pays va traverser une crise économique sans précédente. La baisse concomitante du cours du pétrole et du taux de change du dollar fit chuter les recettes budgétaires de l'Etat de 58% entre 1985 et 1987. Devant l'ampleur de la crise, le Gabon fit appel aux organismes financiers internationaux (FMI et Banque Mondiale) ; et dès

1986, un programme d'ajustement structurel fut signé. Mais le coût social de cet engagement fut lourd de conséquences. Le chômage, jusque-là inconnu des Gabonais, fit son apparition avec la fermeture des entreprises budgétivores comme la SOTRAVIL, la CODEV, l'EUROTRAG (qui licencia 3900 employés), le Transgabonais... Le gouvernement en outre décida de réduire les salaires des fonctionnaires et de geler les recrutements dans la fonction publique.

Avec tout cela, le tissu social se dégrada dangereusement, et les germes d'une implosion étaient perceptibles. Mais c'est alors que le régime, sur le plan politique, entreprit une démarche d'ouverture en ouvrant des négociations secrètes avec les dirigeants de l'antenne du MORENA de Paris. Celles-ci aboutirent, en 1989, au retour au pays de l'opposant Paul Mba Abessolo, qui venait négocier les conditions du rétablissement du multipartisme. Comme on le voit, la logique du consensus intervient ici dans un contexte socio-politico-économique difficile. Comment le pouvoir vacillant du président Bongo va-t-il se sortir de cette crise ?

4- 1990 : Crise sociale aux conséquences politiques

Le retournement abrupt de la conjoncture internationale en 1985 eut des effets néfastes sur l'économie gabonaise qui, par ricochet, se répercutèrent de façon désastreuse sur les populations. Le chômage, le regain de la délinquance et la pauvreté constitueront le lot quotidien de nombreux Gabonais. Cette dégradation criarde du tissu social portait en elle les germes d'une explosion imminente. Au début de l'année 1990, le Gabon entre donc dans une phase de contestation sociale sans précédente.

Les étudiants, en manifestant ouvertement dans les rues de Libreville pour l'amélioration des conditions de travail à l'université (restructuration des réalités académiques, démocratisation interne de l'appareil administratif et réforme des programmes...), seront à l'avant-garde de la contestation sociale.

En effet, la décision des autorités de faire intervenir la police qui réprima sévèrement la manifestation estudiantine suscita une vive émotion au sein de l'opinion. En état de choc, ils furent nombreux à prendre conscience d'un des travers du monopartisme, notamment la privation des libertés individuelles et à rejeter ce mode de régentage de la vie politique.

La conséquence fut les troubles impliquant les scolaires (élèves et lycéens) ainsi que d'autres composantes de la population (chômeurs, désœuvrés et d'autres laissé-pour-compte de la crise économique) qui secouèrent Libreville durant onze jours. Les édifices dénotant une certaine prospérité constituèrent les cibles de prédilection des émeutiers.

Pour faire face à cette crise, le pouvoir prit un certain nombre de mesures dont les plus importantes furent l'octroi d'une autonomie de gestion aux universités, l'institution de l'élection comme mode de désignation des responsables universitaires, l'instauration d'une prime d'incitation à la recherche pour les enseignants du supérieur et l'indemnisation des étudiants victimes de la répression policière ...

Pourtant, la crise à l'université aussitôt décantée, le régime politique en place au Gabon dû affronter une série de grèves intempestives touchant l'ensemble des secteurs d'activités et paralysant son économie. Il en résulta un arrêt de la production pétrolière. Fait qui mit le pouvoir en sursis.

Voulant bénéficier de la même sollicitude témoignée à l'endroit des enseignants du supérieur, d'autres catégories de fonctionnaires ainsi que les travailleurs du privé montèrent au créneau. Contrairement aux étudiants, leurs exigences débordèrent largement le cadre des revendications salariales pour toucher celui très sensible des libertés individuelles et politiques. Afin d'éviter d'être emporté par la vague de contestation de plus en plus hostile à son égard, le pouvoir initia des mesures sociales d'envergure (Mise en place d'une grille salariale plus équitable, réforme globale du système de santé et de sécurité sociale, suppression de la retenue de solidarité...).

Au plan politique, il opta pour une ouverture démocratique en convoquant une conférence nationale le 23 mars 1990. Au terme de ce forum, le consensus se dégagait sur l'instauration du multipartisme, l'institution d'organes (Cour constitutionnelle, Conseil national de la communication) devant garantir le bon fonctionnement du processus de démocratisation, l'introduction d'une charte nationale des libertés dans la constitution transitoire et la formation d'un gouvernement de transition. En obtenant des conférenciers le maintien du mandat présidentiel, le pouvoir réussit à se maintenir. Mais pour autant la crise n'était pas jugulée.

5 – 1993 : crise politique aiguë et menace de guerre civile

Alors que certains indices (existence d'une assemblée nationale multipartite issue des élections législatives de 1990, mise en place d'une nouvelle constitution comprenant une charte nationale des libertés en 1991, installation de la cour constitutionnelle et du conseil national de la communication ...) garantissant en principe les conditions nécessaires pour servir de cadre formel à l'épanouissement d'une démocratie étaient perceptibles, l'élection présidentielle du 5 décembre 1993 constituera une rupture.

La contestation des résultats (victoire du président sortant) plongea le Gabon dans une vague de violence. La conséquence de ce contentieux électoral fut le blocage du processus de démocratisation. En effet, les opposants regroupés au sein d'une structure dénommée Haut Conseil de la République (H.C.R), avec le père Paul MBA ABESOLE comme président de la république, formèrent un gouvernement parallèle. Il s'ensuivit de violents affrontements entre les éléments de la garde présidentielle et les partisans du changement. Le Gabon était au bord de la guerre civile.

C'est alors que la classe politique émit l'idée de l'organisation d'une table ronde afin de débloquer la situation et relancer le processus de démocratisation. Cela aboutit à des négociations entre le pouvoir et l'opposition à Paris sous l'égide de l'ONU, de l'OUA, de l'union européenne, de la France, de la fondation Carter...

Il en résulta des mesures favorisant la mise en place des instruments de la transparence et de renforcement de l'Etat de droit, à l'instar de la refonte du code électoral, la création de la commission nationale électorale (CNE) devant se substituer au ministère de l'intérieur dans l'organisation des élections, d'un Conseil national de la démocratie dont le rôle consistera en l'élaboration d'un code de bonne conduite des acteurs politiques...et la formation d'un gouvernement de consensus comprenant la majorité et l'opposition.

Au sortir de ces négociations, les deux camps tempérèrent leurs positions respectives. Le pouvoir retira les mandats d'arrêts concernant les leaders de

l'opposition responsables des troubles et s'engagea à dédommager les victimes des affrontements. L'opposition, quant à elle, admit de facto la victoire du président sortant. Une fois encore, à la faveur d'un consensus le régime politique en place se sortit d'une situation difficile.

6- Du consensus permanent à l'impossible alternance(1996-2003)

A partir de l'année 1996, le consensus auquel l'on avait jusqu'à présent recouru pour sortir des situations de crises graves prit un autre sens. Désormais, il s'agissait pour les acteurs politiques de se rapprocher mutuellement à tel point qu'une différenciation entre pouvoir et opposition devient difficile. Il s'ensuit une perte de crédibilité de la classe politique vis-à-vis de la population qui s'abstient de plus en plus lors des échéances électorales.

Après les élections locales (1996) et municipales (1997), alors que l'opposition réussit à conquérir plusieurs communes et départements d'importance, notamment Libreville, Port-Gentil, Mouila, Oyem, etc., une de ses composantes contracte des alliances avec la majorité contre sa participation au pouvoir. De fait des partis politiques d'opposition à l'instar de l'A.D.E.R.E et du R.D.P, se rapprochent du régime et prônent la collaboration comme stratégie de conquête du pouvoir. On parle ainsi « d'opposition responsable » participant à la consolidation de la paix sociale et de la construction du pays. Il en découle un affaiblissement de l'opposition.

Le mouvement de rapprochement, au non d'un consensus injustifié, prend des proportions inquiétantes tant l'unanimité politique qui en dérive rappelle, à certains égards, le parti unique. A la faveur des élections présidentielles de 1998 qui se soldent par la victoire du président sortant face à une opposition extrêmement affaiblie, la frange la plus importante de l'opposition lance la notion de « démocratie conviviale ». Il s'agit en fait de coopérer avec le pouvoir en gardant son indépendance. Pourtant cette vision évolua vers une entrée dans la majorité présidentielle dite « majorité républicaine ». En effet, au sortir des élections législatives (2001) et locales (2002), on assiste à son entrée dans le gouvernement. Les leaders se réclamant encore d'une opposition véritable apparaissent désormais comme des marginaux.

En conclusion, la résultante de la recherche effrénée du consensus est l'affaiblissement de l'opposition, incapable de constituer une alternance crédible au régime en place, et le raffermissement de la majorité actuelle. Cette dernière se retrouve conforter dans ses bases avec en son sein les principales forces politiques du pays (P.D.G., R.P.G., A.D.E.R.E., P.S.G.). Mais le jeu démocratique s'en retrouve faussé. La démocratie « conviviale » ou « consensuelle » ajoute en effet à la confusion et au flou qui caractérisent le champ politique gabonais. Il en obstrue considérablement la lisibilité et décrédibilise la classe politique aux yeux des populations. Du reste, le fort taux d'abstention relevé lors des dernières consultations électorales témoigne indéniablement d'un dégoût de l'opinion publique de la chose politique. Ce fort taux d'abstention apparaît effectivement comme un indicateur qui montre bien que le peuple ne suit pas ses leaders dans cette option politique. Il y a donc crise de confiance entre les hommes politiques et les populations. Et cela est justement le résultat des errements et incohérences d'une classe politique incapable d'assumer le jeu démocratique pluraliste.

Le pessimisme est de mise ici car l'expérience a montré les limites du consensus politique à la gabonaise. Depuis treize ans, ce modèle gabonais n'a en effet pas réglé les problèmes de fond du pays. Limité à la seule sphère politique, il est davantage un « espace de convivialité » entre l'opposition et la majorité qu'un moyen de résoudre les difficultés socio-économiques auxquelles sont confrontées les populations gabonaises. De ce point de vue, cette démocratie consensuelle ne risque-t-elle pas à terme de menacer cette stabilité tant vantée au Gabon ? Finalement, le respect des règles du jeu démocratique pluraliste par l'ensemble de la classe politique, et auxquelles adhèrent les Gabonais, ne serait-il pas le meilleur gage d'une stabilité qui vaille ?

Messi Me Nang Clotaire

N'Foule Mba Fabrice

Nnang Ndong Léon-Modeste